Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0013-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0013

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le treize janvier à 14 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 7 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUILIN Gérard , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absents excusés :
M. HUONNIC Pierre, M. LEON Erven, M. MAHE Loïc, Mme NIHOUARN Françoise, M. ROBIN Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Renouvellement du marché de suivi-animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - Rénovation urbaine multi-sites (Lannion, Tréguier, Plestin-les-Grèves, Plouaret) pour la période 2026-2030

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté poursuit une politique ambitieuse en faveur de l'amélioration de l'habitat, de la requalification du parc privé ancien et de la revitalisation des centres urbains.

Cette volonté est inscrite dans le Plan Local de l'Habitat et se traduit par la mise en place d'une Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine (OPAH RU) depuis 2020.

L'opération, d'abord menée sur les centres-villes de Lannion et Tréguier, a été étendue en 2024 afin d'intégrer les centralités des communes « Petites Villes de Demain » de Plestin-les-Grèves et de Plouaret.

L'opération est en cours de renouvellement pour la période 2026-2030.

Afin d'assurer sa mise en œuvre, et notamment l'accompagnement de ménages, il est nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé disposant des habilitations de l'ANAH et du label « Mon Accompagnateur Rénov' » pour assurer une mission globale de suivi-animation, comprenant notamment :

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0013-DE

- l'information et l'accompagnement des propriétaires ;

- la réalisation de visites d'audit énergétique et/ou d'évaluation autonomie à domicile ;

- l'animation du dispositif auprès des partenaires ;

- l'instruction et le suivi des dossiers de subventions ;

- le suivi technique, administratif et financier de l'opération ;

- l'évaluation et le reporting de l'OPAH-RU.

Pour ce faire, il est proposé de lancer une procédure de marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans (2026-2030), avec un montant annuel minimum de 30 000 € HT et un montant annuel maximum de 220 000 € HT, conclu avec un opérateur économique unique.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération n°CC_2023_0266 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 7 novembre 2017, portant sur l'adoption définitive du programme local de l'habitat ;

VU La délibération n°CC_2017_0172 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 26 septembre 2023, portant sur la prorogation pour 3 ans du programme local de l'habitat ;

VU L'avis favorable de la commission n°7 « Aménagement du territoire, Urbanisme, habitat » en date du 7 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Le lancement de la consultation pour le marché pour le suivi-animation de l'Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans (2026-2030).

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0013-DE

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec les entreprises retenues suite à la Commission d'appel d'offres.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 15 JAN. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 15 JAN. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.